



Guéret, le 27 février 2021

à
Mesdames et Messieurs les Maires de la Creuse
Mesdames et Messieurs les Présidents d'ECPCI

Objet : carte scolaire : donner les moyens à l'Ecole Creusoise de faire réussir TOUS les élèves

Mesdames et Messieurs les Maires de la Creuse,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'ECPCI,

Ce jour s'est tenu un Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) de l'Education Nationale afin de préparer la rentrée 2021. Ce CTSD s'est tenu dans un contexte particulièrement tendu avec des absences non remplacées trop nombreuses dans un contexte de crise sanitaire qui empêche la répartition des élèves dans les autres classes de l'école ; le brassage étant proscrit dans le protocole sanitaire. Ce contexte met à jour une difficulté structurelle de l'Ecole creusoise à assurer le remplacement des enseignants absents ou en formation. La réalité constatée et objectivée par les documents fournis par l'Education Nationale fait état d'un nombre d'absences sur une période comparable (de septembre à février) en baisse sur l'année 2020/2021 par rapport à 2019/2020 (-217 jours). Or, le nombre d'absences non remplacées ne cesse d'augmenter (+281) atteignant en seulement 6 mois 570 journées de classe non assurées sur 84 jours de classe effectifs ! La Creuse a connu dans les semaines les plus difficiles un cumul de 86,5 journées de classes non assurées avec des pics à 26,5 enseignants non remplacés par jour. Nul ne peut se satisfaire d'une telle situation. Il est manifeste que le département souffre d'un déficit d'au minima 10 Equivalent Temps Plein en moyens de remplacement.

Cette situation est le fruit d'une dotation insuffisante du département : la politique nationale impose à l'inspecteur d'Académie de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs sans accorder les moyens dédiés au département. En conséquence, ce sont les moyens de remplacement qui sont amputés. Vous trouverez en annexe des éléments d'analyse.

La situation ne peut plus durer. Il est urgent d'assainir la situation du département et de restaurer la capacité du Service Public d'Education Nationale à garantir sa continuité, à assurer ses missions et la réussite de tous les élèves.

Cette situation ne trouvera pas d'issue dans un bricolage de carte scolaire qui n'apporte aucune garantie pour l'avenir. En effet, de nombreuses fermetures sont proposées pour financer de nouveaux besoins imposés par le Ministère ou régulariser des situations qui avaient été mises en œuvre sans moyen l'année dernière (1 poste rendu à la Haute Vienne, 1,5 poste pour les décharges de direction d'école, 1 poste de référent, 0,5 poste USEP, 0,5 poste OCCE, 0,5 poste de Politique de Réussite Educative...). Au final ce sont seulement 3,5 moyens de remplacement qui sont créés et ceux-ci sont d'ores et déjà hypothéqués par les ouvertures qui n'ont pas été faites ...

Cette situation appelle une réponse d'urgence : une réserve de 220 postes n'a pas encore été ventilée dans les départements. Nous appelons l'ensemble de la communauté éducative à se rassembler le samedi 6 mars 10h30 pour obtenir un volume d'emplois supplémentaires de nature à assainir la situation (à minima 10 postes).

Par ailleurs, nous invitons vos collectivités à :

- adopter la motion que vous trouverez en PJ et à la renvoyer au SNUipp-FSU 23 par retour de mail ou par voie postale au 432, maison des associations 23 000 Guéret
- manifester votre attachement au Service Public d'Education en pavoisant les écoles et à nous faire retour des actions entreprises (photos) (snu23@snuipp.fr)
- rejoindre la manifestation avec les usagers et les personnels des écoles le samedi 6 mars, à 10h30 devant la DSDEN parés de vos écharpes tricolores.

Si la dotation de la Creuse restait en l'état, les conséquences en terme de carte scolaire seraient particulièrement lourdes, ne répondrait en rien aux problématiques de remplacement et de prise en charge de la difficulté scolaire dans un contexte de tension et de colère légitime des personnels comme des usagers.

Restant à votre disposition pour étudier plus en détails ces éléments et engager le nécessaire débat, veuillez recevoir, Messieurs les maires et présidents d'ECPCI, nos sincères salutations.

Luc Marquès
Pour le SNUipp-FSU 23



Pierre Gautret
Pour le SE-UNSA 23



David Grosvallet
Pour le SNUDI-FO 23



Christine LAGRANGE
Pour les DDEN 23



Sylvie Sergeant
Pour la FCPE



Annexe

Eléments d'analyse de l'intersyndicale SNUDI-FO / SNUipp-FSU / SE-UNSA

Sur les moyens de remplacement

L'Inspecteur d'Académie communique deux fois sur les moyens de remplacements créés : une fois pour la carte scolaire en indiquant développer les moyens de remplacements, une seconde fois la rentrée avec des ouvertures provisoires. La carte scolaire est donc une opération de communication sans lendemain pour le fonctionnement quotidien du remplacement net a amélioré. A cela, s'ajoute les différents postes créés hors carte scolaire, sans débat ni avec les personnels ni avec parents ni avec les élus. C'est le cas d'un poste dédié aux stagiaires dans les écoles ou d'autres.

Ce triste constat est le résultat des orientations politiques menées et de sa déclinaison locale. Nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments d'analyse mis à notre disposition par le Rectorat : le tableau ci-dessous retrace l'évolution des moyens alloués à chaque action du budget 1er degré (BOP140) dans notre département sur la période 2013/2020 :

Ce sont donc **19 emplois supplémentaires** affectés dans les classes entre 2017 et 2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	13/20	17/20
Accompagnement soutien et hors AIS	5	4	4	5	4	5	7	6	1	2
Adaptation	4	4	1	1	2	2	2	3	-1	1
Besoins éducatifs particuliers	27	27	27	26	22	23	24	26	-1	4
Conseillers péda	1	1	1	1	1	1	1	1		1
heures devant élèves	454	476	472	476	455	458	473	474	20	19
inspection			1							
pilotage et animation péda	9	9	9	9	9	9	9	8	-1	-1
remplacement	86	74	79	61	80	66	51	50	-36	-30
stagiaires	24	15	28	17	18	19	24	18	-6	
Psychologues					8	8	7	8		8
ensemble	610	610	622	596	598	591	598	594	-16	-4

Ce sont dans le même temps **30 emplois qui ne sont plus affectés au remplacement**

On remarque ainsi que :

- le remplacement sert de variable d'ajustement aux moyens effectivement alloués ou non... Sur la période 2013/2020, ce sont 36 ETP de moins qui ont été mobilisés pour le remplacement avec une baisse tout à fait spectaculaire sur la période 2017/2020 (-30 ETP).
- les moyens effectivement utilisés dans le département n'ont fait globalement sur la période 2013/2020 que reculer et ont reculé de façon beaucoup plus rapide que ne l'annonçaient les cartes scolaires officielles. Ainsi, ce sont 16 ETP de moins sur la période 2013/2020. Dans le détail, on peut ainsi observer que pour l'année 2020 pour laquelle on prétendait avoir 5 postes supplémentaires pour faire face à la crise, nous avons effectivement utilisé 4 ETP de moins que l'année budgétaire précédente.

Les difficultés rencontrées aujourd'hui trouvent donc une triple explication :

- les orientations budgétaires portées qui ne permettent pas de résoudre une crise structurelle du remplacement dans le département.
- une délégation de moyens effectivement alloués au département très aléatoire qui amplifie les effets de carte scolaire.
- le remplacement est utilisé comme une variable d'ajustement de la situation budgétaire du département.

Il nous semble dans ces conditions légitime d'interroger la sincérité des cartes scolaires présentées chaque année aux représentants des personnels, des usagers et des élus...

Cette situation, vous l'aurez lu dans la presse et sans doute mesurée localement dans votre secteur, crée de la défiance à l'égard de l'école, discrédite l'institution, conduit parfois mécaniquement à ce que la collectivité locale compense les défaillances de l'Education Nationale. L'augmentation du nombre d'élèves qui se détournent du Service Public d'Education est un symptôme qui doit nous alerter et qui appelle une réponse d'urgence. Les inégalités récurrentes de répartition des moyens entre les 3 départements alimentent, années après années, le sentiment d'injustice.

Sur l'allocation de moyens au département

Rentrée 2021 :

la Corrèze avec -217 élèves perd 3 postes,
la Creuse avec -15 élèves perd 1 poste,
la Haute Vienne avec -392 élèves gagne 4 postes

Entre 2012 et 2021 :

la Corrèze avec -2193 élèves gagne 5 postes,
la Creuse avec -1184 élèves perd 6 postes,
la Haute Vienne avec -2193 élèves gagne 92 postes

La caractère hyper rural comme le contexte socio-économique de notre département ne sont manifestement pas pris en compte dans l'allocation des moyens par le ministère.

En effet, alors que la Creuse est un département rural comparable à la Lozère ou au Cantal, nous sommes dans une situation socio-économique bien moins favorable. Pourtant, la Creuse a le 3ème taux d'encadrement national (P/E) derrière le Cantal et la Lozère... et les écarts sont énormes !

En effet, pour 100 élèves, la Lozère a 2 enseignants de plus. ***Ainsi, avec le taux d'encadrement de la Lozère, nous aurions près de 160 emplois de plus.***